



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Sondage formel effectué auprès des Colombanoises et Colombanois

La Ville de Saint-Colomban est à l'écoute de ses citoyens et autorise un processus d'appel d'offres visant à offrir en 2015 le service de contrôle des insectes piqueurs

Saint-Colomban, le 11 juin 2014 – C'est lors de la séance du conseil municipal du 10 juin dernier que la Ville de Saint-Colomban a, par voie de résolution, autorisé un processus d'appel d'offres concernant un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour l'année 2015. La Ville de Saint-Colomban a récemment mandaté une firme externe pour sonder l'ensemble de la population afin de connaître leur avis sur cette question controversée. Utilisant une méthode mathématiquement prouvée, l'opération a permis de constater que, malgré les nombreuses raisons justifiant l'arrêt du programme, une majorité de citoyens souhaitait que la Ville s'occupe des insectes piqueurs.

À l'écoute des citoyens et citoyennes

« Comme conseil municipal, nous avons la stricte responsabilité de veiller à l'intérêt commun et appliquons ce précepte à chacune de nos décisions. Toutefois, nous sommes également élus pour représenter l'ensemble de la communauté. C'est donc en toute transparence et en tout respect des concitoyens que nous entamons les démarches pour remettre un programme de contrôle des insectes piqueurs pour 2015 », explique monsieur Jean Dumais, maire de la ville de Saint-Colomban.

Un programme contrôlé

La Ville de Saint-Colomban désire tout de même s'assurer que le nouveau contrat comportera des dispositions qui permettront d'assurer un contrôle, ce qui n'existait auparavant pratiquement pas. En effet, désormais, afin de garantir l'efficacité du programme, une firme indépendante devra en faire l'évaluation. Ainsi, un certain taux de réussite devra être respecté, sans quoi des pénalités seront imposées, et la méthode utilisée par la compagnie retenue devra aussi être la plus respectueuse qu'il soit de l'environnement et des écosystèmes. En principe, la compagnie retenue, les coûts, le mode de fonctionnement et les méthodes de contrôle seront annoncés aux Colombanoises et Colombanois à l'automne prochain.

Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondée vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, Saint-Colomban a obtenu son statut de Ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, la ville s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la Ville de Saint-Colomban. Pour plus d'informations sur la Ville de Saint-Colomban, consultez le : www.st-colomban.qc.ca et www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban

– 30 –

Information:

450 436-1453 / info@st-colomban.qc.ca